



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 10 mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 00 – **salle du conseil**, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 04 mai 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames SIARD Chantal, JEANVOI Nicole, CHOLIERE Christine, CASTILLE Sandrine et KLIMCZAK Maggy ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, LIGAUD Guy, MERLET Pascal, SAVARY Yannick, COLLIN Alexis et ERTEL Sébastien

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame BARRANGER Nathalie (pouvoir à Monsieur VAILLANT Frédéric),
Monsieur ANTIGNY Frédéric (pouvoir à Madame SIARD Chantal),
Madame SCEATS Fabienne (pouvoir à Madame CHOLIERE Christine),
Monsieur BOISSEAU William (pouvoir à Monsieur MERLET Pascal).

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Madame KLIMCZAK Maggy est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 avril 2023
2. Rapports des commissions *et délibérations* :
 - *Subventions attribuées aux associations pour l'exercice 2023*
 - *Aménagement d'un giratoire R.D. 943 / R.D. 94 – avenant à la convention relative aux dispositions administratives et techniques de l'entretien ultérieur des R.D. 17, 25, 94 et 943*
 - *Choix de l'entreprise / acquisition d'une nouvelle armoire frigorifique de La Tuilerie et d'un nouveau lave-vaisselle de la cantine*
 - *Choix de l'entreprise / acquisition de bancs, jardinières et tables*
 - *Choix de l'entreprise / travaux de voirie 2023 (hors groupement de commandes C.C.L.S.T.)*
 - *Choix de l'entreprise pour les travaux du P.A.V.E.*
3. Questions diverses
 - Elections sénatoriales
 - Enfouissement réseaux électrique (S.I.E.I.L. 37)
 - Feu d'artifice

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 avril 2023

R.A.S.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport des commissions et délibérations

A- Commission « Actions périscolaires et scolaires »

En l'absence de Monsieur ANTIGNY Frédéric, Monsieur le Maire indique que :

- Personnel municipal :
 - Suite à la démission de Madame MOREAU Françoise, Madame LE LOUEDEC Geneviève a été recrutée. Elle a pris ses fonctions depuis le mardi 02 mai.
 - Stéphane CAZEMAYOR vient d'adresser sa démission à la municipalité au terme de l'année scolaire en cours (garderie). Celui-ci souhaite se réorienter professionnellement. Son remplacement est à l'étude via une évolution en interne ou un recrutement en externe.
- Gros ménage de printemps : celui-ci s'est déroulé le lundi 17 avril dernier.
- Poulailier : les agents des services techniques l'ont installé au début des vacances scolaires de printemps.
- Institutrices : suite à la suppression du demi-poste d'enseignant et à une nouvelle répartition des classes due au nombre de maternelles plus conséquent, elles ont émis le souhait d'augmenter le temps de travail de la seconde A.T.S.E.M. pour la prochaine année scolaire.

Monsieur le Maire a répondu pour le moment par la négative compte tenu que

- le contexte économique actuel n'est pas favorable,
- le budget approuvé lors de la dernière séance ne prend pas en compte cette éventualité
- la collectivité a maintenu le poste de la seconde A.T.S.E.M. malgré la suppression de la 5^{ème} classe, pour maintenir des conditions d'accueil et d'accompagnement des enfants les plus favorables.

Il souligne notamment que toute modification de ce poste implique qu'en cas de nouvelle évolution des effectifs scolaires, l'agent devra être affecté à d'autres missions sur un temps équivalent.

Il conclut en indiquant qu'il regrette de ne pouvoir satisfaire pour la première fois une de leurs requêtes.

B- Commission « Actions sociales »

Madame SIARD informe que :

- Fondation du patrimoine : Mesdames BARRANGER, SCEATS et elle-même sont en charge de l'élaboration du dossier de demande de souscription pour les travaux de restauration de l'église. Celui-ci est finalisé et doit être soumis prochainement à notre référent, Monsieur BORAT, pour validation avant d'être adressé pour approbation par leurs services.
A ce titre, Madame BARRANGER a mené un gros travail de recherche qui a permis notamment de découvrir que deux statues ornant l'église avaient été offertes par un anglais en 1894 et 1895.
- Club du Temps Libre : la présidente du club des « anciens » d'AZAY-SUR-INDRE a donné son accord quant à une entente entre nos deux structures. Il reste à mettre en place un système de covoiturage pour développer ce nouveau lien et favoriser ces échanges.

- « Âges et vie » : leur responsable de secteur a été recontacté et une entrevue est programmée pour le mois de juin prochain pour une étude de terrain et envisager ou non une éventuelle implantation d'une structure.

C- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »

Madame CHOLIERE mentionne que :

- ASSOCIATIONS : une réunion se déroulera au mois de juin avec l'ensemble du tissu associatif afin de convenir des modalités de transmission des informations pour l'édition de la lettre municipale estivale et d'étudier conjointement les modalités du renouvellement de la « fête des assos » en septembre prochain.

- « B2X » : Suite à la réalisation du parcours ludique l'an dernier (panneaux ronds créés par les élèves), le prototype d'un flyer présentant 8 jeux autour de ce dernier a été réalisé. Il convient de finaliser ce dernier afin qu'il soit disponible pour la période estivale. Une version numérique sera éventuellement mise à disposition (si le support le permet) pour assurer une meilleure communication autour de celui-ci.

- NACEL : l'association organise son traditionnel « festival jeune public » avec des spectacles organisés sur 4 communes (REIGNAC / SAINT QUENTIN / CORMERY et TAUXIGNY-ST BAULD) du 13 au 24 mai. Celui-ci s'accompagne notamment de spectacles dédiés uniquement aux scolaires dont le spectacle « Traces » qui se déroule demain à la Tuilerie (deux séances).

- *Délibération : Subventions attribuées aux associations pour l'exercice 2023*

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'entériner les propositions ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANTS ATTRIBUES
ABC Bibliothèque	900 €
A.D.M.R.	300 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	900 €
Ciné Créatif Photos	200 €
Coopérative scolaire	1 680 €
Croix Rouge Française	330 €
Rando APEC	440 €
R.C.V.I.	1 200 €
Restos du cœur	330 €
S.B.C.	200 €
S.H.O.T.	150 €
Souvenir Français	100 €
T.C.C.	1 200 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	7 930 €

(Monsieur ANTIGNY Frédéric, ayant donné pouvoir à Madame SIARD Chantal, a indiqué préalablement qu'il ne prendrait pas part à ce vote en sa qualité de président du Tennis Club Chambourgeois).

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner le versement des subventions telles que mentionnées ci-dessus (n°2023-05-D22).

Compte tenu de la situation du Comité des Fêtes (association en sommeil / élection éventuelle d'un nouveau bureau), l'attribution de la subvention est « gelée » pour le moment dans l'attente de la réunion de demain.

Néanmoins, quoi qu'il arrive, la municipalité s'est engagée auprès de l'artificier quant à la réalisation du spectacle pyrotechnique organisé tous les ans (conjointement avec le Comité des Fêtes) à l'occasion de la fête de l'eau : samedi 22 juillet pour cette année.

D- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »

Monsieur SAVARY expose que :

- C.C.I. : la représentante de cet organisme auprès des collectivités a quitté dernièrement ses fonctions. Suite à la réorganisation des services, une entrevue avec sa remplaçante est prévue demain.
- C.C.L.S.T. : la prochaine commission « énergie – climat » doit aborder la présentation d'un jeu de cartes à destination du grand public. Celui-ci a vocation à développer les gestes quotidiens pour réduire l'impact environnemental et énergétique de chacun.
- Sud Touraine Active : Suite au départ de Monsieur RAPPENEAU, la réorganisation du service est en cours.
- S.M.T.S. : suite à la réception du nouveau giratoire R.D. 943 / R.D. 94, le syndicat a sollicité la Région afin d'étudier l'éventuelle modification du tracé du circuit SE1-16 (DOLUS / CHAMBOURG / LOCHES).

E- Commission « Bâtiment et voirie »

En l'absence de Madame BARRANGER, Monsieur le Maire précise que :

- MAISON MEDICALE : l'entreprise, retenue initialement pour la réalisation des travaux, rencontre des difficultés pour finaliser la seconde tranche de travaux (ravalement de façades). Une réflexion est actuellement en cours pour mener à terme ce chantier et percevoir le solde de la subvention correspondante.
- PETITION (lieu-dit « L'Etang ») : une réunion est prévue le mardi 06 juin avec les riverains afin d'exposer le projet d'aménagement commun avec la commune de CHANCEAUX-PRES-LOCHES. Celui-ci sera validé qu'à réception de l'avis relatif aux demandes de subventions déposées par les deux communes.

- *Délibération : Choix de l'entreprise / travaux de voirie 2023 (hors groupement de commandes C.C.L.S.T.)*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'entreprise COLAS pour la réalisation de ces travaux sur la base du devis établi initialement afin de passer commande de ces derniers.

Ceux-ci ne seront réalisés qu'après actualisation des tarifs (possibilité d'une délibération modificative ultérieure) et obtention des autorisations préalables de voirie délivrées par le Conseil Départemental.

(Madame BARANGER ayant donné pouvoir à Monsieur VAILLANT, a indiqué préalablement qu'elle ne prendrait pas part à ce vote).

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner cette décision (n° 2023-05-D23)

- *Délibération : Choix de l'entreprise pour les travaux du P.A.V.E.*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'entreprise COLAS pour la réalisation de ces travaux sur la base du devis établi initialement afin de passer commande de ces derniers. Il précise que les travaux relatifs à la rue de l'Abbé HARDION ne sont pas retenus pour cette année du fait de la prochaine réfection de l'enrobé.

Ceux-ci ne seront réalisés qu'après actualisation des tarifs (possibilité d'une délibération modificative ultérieure) et obtention des autorisations préalables de voirie délivrées par le Conseil Départemental.

(Madame BARANGER ayant donné pouvoir à Monsieur VAILLANT, a indiqué préalablement qu'elle ne prendrait pas part à ce vote).

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner cette décision (n° 2023-05-D24)

F- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- **ACQUISITION D'UN TERRAIN COMMUNAL** : Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité dernièrement quant à l'emplacement réservé (extension de l'urbanisation à vocation d'habitat) à l'Isle Thimée. En effet, la municipalité détient un terrain de 2 ha et les propriétaires privés de 2.5 ha. Une entrevue a lieu demain avec l'éventuel acquéreur afin qu'il nous adresse sa proposition financière.

Monsieur le Maire rappelle que, suite à l'approbation du S.C.O.T., la commune dispose d'un délai de trois ans pour se mettre en conformité avec ce dernier et que l'actuel terrain ne sera sûrement plus constructible. En conséquence, suite à la réception de son offre, l'assemblée délibérante devra approuver ou non cette opportunité en tenant compte de tous ces paramètres.

- **CIRCULATIONS DOUCES** : L'Avant-Projet Sommaire est prêt, il convient maintenant de finaliser ce dernier afin de prendre en compte les éléments de la municipalité. Une réunion à ce sujet doit intervenir prochainement.

- **D.E.C.I. « SAUDINET »** : Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de l'avis favorable quant à la demande déposée au titre de la D.E.T.R. En outre, Monsieur le Maire doit rencontrer le propriétaire demain au sujet de l'acquisition / bornage du terrain nécessaire à l'installation de la future bâche à incendie.

- **EGLISE** : Le maître d'œuvre va être relancé rapidement afin de rédiger l'appel d'offre pour le recrutement des entreprises afin de démarrer les travaux dans les meilleurs délais.

- **PARC PHOTOVOLTAÏQUE** : Monsieur le Maire a été sollicité dernièrement quant à l'installation d'une structure de 5 Ha à l'Isle Thimée. A ce titre, il a reçu le propriétaire du terrain puis l'entrepreneur. Le projet se situerait sur une parcelle en jachère depuis plus de 10 ans avec présence d'une ligne à haute tension au milieu de celle-ci. La production électrique attendue correspondrait à la consommation de 2 834 habitants pour une durée de vie estimée à 30/35 ans avec obligation de démantèlement à terme. Un délai d'environ 3 ans serait nécessaire à l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires si celui-ci venait à aboutir (décision relevant en dernier ressort de la Préfecture).

A ce titre, le conseil municipal doit émettre un accord de principe ou non lors de sa prochaine séance. Néanmoins, en l'état, Monsieur le Maire souhaite fixer une réunion entre l'entrepreneur et les conseillers municipaux afin de leur expliquer de vive voix leur projet, permettre à chacun de faire part de ses interrogations et d'obtenir des informations complémentaires avant de statuer.

- **P.L.U.** : Monsieur le Maire mentionne que le P.L.U., validé en 2003, modifié en 2007 et 2023, est de plus en plus obsolète. Il informe notamment les membres de l'assemblée délibérante qu'il a été contraint dernièrement de refuser plusieurs projets (cultures maraichères et autres installations en agriculture bio) en zone A et N car celui-ci ne l'autorise pas actuellement. Il ajoute que le territoire ne dispose plus de beaucoup de zones constructibles, que les possibilités de changement d'affectation sont limitées dans certaines zones et qu'il n'y a surtout plus de zone artisanale disponible à ce jour.

Une révision complète de notre P.L.U. est devenue plus que nécessaire afin de répondre aux enjeux actuels. C'est pourquoi, compte tenu des prévisions budgétaires 2023, il a rencontré la semaine dernière les services de l'A.D.A.C. afin d'étudier ce dossier (projet de 2 à 3 ans qui permettrait à l'équipe actuelle de finaliser cette procédure avant la fin de mandat).

Une décision devra être prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal afin d'envisager le recrutement d'un cabinet. Ce sujet nécessite que les conseillers municipaux s'approprient le P.L.U. afin que l'équipe municipale définisse les futurs contours du P.L.U. (avis favorable des membres présents).

Il conclut ses propos en indiquant que le P.L.U. intercommunal n'est pas à l'ordre du jour (C.C.L.S.T.).

- RD 943 : les travaux ont été réceptionnés dernièrement. Une commission doit être créée au niveau départemental pour la suite des travaux d'aménagement de la portion de la R.D. 943 entre CHAMBOURG-USR-INDRE et LOCHES (lieux-dits « Marray », « Le Puits » et Cornillé »).

- *Délibération : Aménagement d'un giratoire R.D. 943 / R.D. 94 – avenant à la convention relative aux dispositions administratives et techniques de l'entretien ultérieur des R.D. 17, 25, 94 et 943*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajourner cette délibération compte tenu que le projet de d'avenant ne contient que l'entretien du giratoire. Aucun élément n'est mentionné quant à l'entretien des futures voies de désenclavement pour les engins agricoles.

Le report de cette délibération à une séance ultérieure est approuvé à l'unanimité.

- S.I.E.I.L. 37 enfouissement :

Deux projets étaient à l'étude :

- « Petit Luain » : la programmation devra être validée ou non lors de la prochaine séance du conseil municipal (coût global de l'opération = 93 798.40 € / montant à charge du S.E.I.L. 37 = 47 963.62 € / montant restant à charge de la commune = 45 834.78 €),
- « Rue des Terres à l'Argent / ruelle de l'Isle Thimée » : celui-ci est reprogrammé pour 2024 / 2025 dans l'attente de l'éventuelle acquisition de terrain mentionnée précédemment.

- TUILERIE : les suites de ce projet devront être de nouveau abordées prochainement en réunion de commission afin de statuer.

G- Commission « Finances »

- *Délibération : Choix de l'entreprise / acquisition d'une nouvelle armoire frigorifique de La Tuilerie et d'un nouveau lave-vaisselle de la cantine*

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de renouveler ces appareils compte tenu de leur vétusté et des frais engagés pour leur entretien ces derniers temps.

Il est proposé, sur avis préalable de la commission, de retenir l'entreprise « Albert et Michel » :

ENTREPRISE	PRESTATIONS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
MICHEL ET ALBERT	Armoire frigorifique	2 751.23 €	3 301.48 €
	Lave-vaisselle	2 472.20 €	2 966.64 €
MONTANT GLOBAL		5 223.43 €	6 268.12 €

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner cette décision (n° 2023-05-D25)

- *Délibération : Choix de l'entreprise / acquisition de bancs, jardinières et tables*

Monsieur le Maire indique qu'il convient de remplacer une table et ses bancs à l'aire de loisirs et d'installer deux jardinières devant l'école pour remplacer des plots défectueux.

Il est proposé, sur avis préalable de la commission, de retenir l'entreprise « SEMIO » :

ENTREPRISE	PRESTATIONS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
SEMIO	Table et ses bancs 2 Jardinières	3 268.76 €	3 922.51 €
MONTANT GLOBAL		3 268.76 €	3 922.51 €

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner cette décision (n° 2023-05-D26)

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des demandes de subventions sollicitées selon les dossiers :

- Circulations douces : D.E.T.R. avis favorable pour une somme de 64 474.38 € / F.D.S.R. avis favorable pour une somme de 55 231.00 € / F.M.A. en attente de réponse,
- D.E.C.I. Saudinet : D.E.T.R. avis favorable pour une somme de 12 500.00 €,
- Création d'un pumptrack : en attente de réponse,
- Sécurisation à « L'Etang » : en attente de réponse.

3. Questions diverses

« Elections sénatoriales »

Elles se dérouleront le dimanche 24 septembre 2023.

La désignation des délégués et suppléants doit intervenir le vendredi 09 juin prochain.

Les listes doivent être paritaires et déposées à l'ouverture de la session.

Le vote est à bulletin secret.

Enfouissement des réseaux (S.I.E.I.L. 37)

Voir alinéa n°8 de la commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »

Feu d'artifice

Compte tenu de la situation du Comité des Fêtes (association en sommeil / élection éventuelle d'un nouveau bureau), la municipalité s'est engagée auprès de l'artificier quant à la réalisation du spectacle pyrotechnique organisé tous les ans (conjointement avec le Comité des Fêtes) à l'occasion de la fête de l'eau : samedi 22 juillet pour cette année.

Jury criminel



Monsieur le Maire informe l'assemblée que le tirage au sort se déroulera à LOCHES le mardi 23 mai à 09h15.

La séance est clôturée à 22h05

Date du prochain conseil municipal : vendredi 09 juin 2023 à 18 h 00

PROCES VERBAL DU MERCREDI 10 MAI 2023

SIGNATURES

<p>Le Maire,</p>  <p>VAILLANT Frédéric</p>	<p>La secrétaire de séance</p>  <p>KLIMCZAK Maggy</p>
---	---

